



## Compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

En date du 10 décembre 2019, le conseil municipal a été convoqué pour une séance ordinaire le 16 décembre 2019 à 19h00.

Le groupe « Agir pour réussir » au nombre de trois, constate que le quorum n'est atteint qu'avec sa présence. Il décide de quitter la salle, avant même que Mme Le Maire ait pu faire l'appel, rendant impossible la réunion du fait d'une insuffisance de membres (quatorze membres présents de la majorité).

Le conseil municipal devra être à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L 2121-17 et sans condition de quorum.

Le Maire,